



PROCES-VERBAL ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE

Mardi 17 Janvier 2017

CROS Provence Alpes
Cabriès

❖ Liges et Comités Régionaux Adhérents Présents ❖

Collège Fédérations Olympiques

- Athlétisme
- Aviron
- Basket-ball
- Badminton
- Boxe
- Canoë-Kayak
- Equitation
- Escrime
- Football
- Golf
- Gymnastique Sportive
- Haltérophilie
- Handball
- Judo
- Pentathlon Moderne
- Rugby
- Ski
- Tennis
- Volley-ball

Collège Fédérations Nationales

- Aéromodélisme
- Base-Ball
- Course d'Orientation
- Cyclotourisme
- Danse
- Etudes et Sports Sous-Marins
- Football Américain
- Montagne et Escalade
- Motocyclisme
- Parachutisme
- Pétanque et Jeu Provençal
- Planeurs ULM
- Randonnée Pédestre
- Rugby XIII
- Kick Boxing Muay Thai DA
- Vol Libre

Collège Fédérations Affinitaires et Multisports

- ASPTT
- Club Alpin de Montagne
- EP Gymnastique Volontaire
- FSCF
- FSQT
- Handisport
- Sport en Milieu Rural
- Retraite Sportive
- UFOLEP

Collège Fédérations Scolaires et Universitaires

- UNSS
- FFSU

Total des Comités	72
Total des voix	290

Total des Comités présents	46
Total des voix présentes	188

(à l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 17 Janvier à dix-huit heures, les membres du Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes se sont réunis en Assemblées Générales Extraordinaire puis Ordinaire sur convocation faite par le Comité de Direction en date du 16 Décembre 2016 sur l'ordre du jour suivant :

Accueil – Emargement

1/ Assemblée Générale Extraordinaire :

- Adoption de la motion type, proposée par le CNOSF, pour prolonger le mandat du comité directeur du CROS jusqu'en mars 2018 au plus tard.

2/ Assemblée Générale Ordinaire :

- Election du président du CROS Provence Alpes sur proposition du Comité de Direction
- Ratification de la cooptation de nouveaux membres au Comité de Direction du CROS

★ ★ ★

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée avant d'entrer en séance.

En sa qualité de Président Monsieur Pierre MARINÉ préside la séance, la feuille de présence permet de constater que les Ligues et Comités Régionaux présents représentent 188 voix sur un total de 290. En conséquence, le quorum étant atteint (141 voix), l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Lucette COSTE, Secrétaire Générale prend la parole pour accueillir les représentant(e)s des Ligues et Comités Régionaux, les membres du Comité de Direction, tout en excusant ceux qui n'ont pu se libérer.

Au nom du CROS Provence Alpes, elle remercie d'avoir répondu en grand nombre à la convocation reçue qui va conduire à partager des moments forts pour le devenir du mouvement olympique et sportif de notre région d'ici le 31 mars 2018.

Se tiendra tout d'abord une assemblée générale extraordinaire où il faudra se prononcer sur une résolution proposée par le CNOSF, suivie d'une assemblée générale ordinaire qui devra approuver la cooptation de deux nouveaux membres au comité de direction et l'élection du président du CROS Provence-Alpes.

Le choix d'un matériel de vote électronique a été retenu pour faciliter les différents scrutins ; ~~et~~ Le CROS remercie la Ligue de la Méditerranée de Football-de lui avoir confié son matériel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Madame Lucette COSTE déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

«Vous connaissez aujourd'hui le contexte de l'évolution de notre pays. La loi NOTRe a considérablement modifié le découpage administratif de nos régions.

Par deux fois, le ministre des sports a demandé aux fédérations de se conformer à ce nouveau découpage territorial à échéance ultime du 31 décembre 2017.

Le CNOSF a souhaité que ses CROS soient à l'image des structures déconcentrées des fédérations sportives car faut-il le rappeler, un CROS n'existe que parce qu'il y a des ligues et des comités régionaux.

C'est pourquoi le CNOSF a décidé d'organiser la fusion de ses structures déconcentrées en fonction du nouveau découpage administratif du territoire.

Le 26 mai 2016, l'assemblée générale du CNOSF a décidé de valider la prolongation du mandat des membres du comité de direction de toutes ses structures déconcentrées régionales (les CROS) jusqu'au 31 mars 2018 au plus tard.

Au soutien de cette décision, le service juridique du CNOSF a donc soumis à chacun de ses CROS la résolution que nous allons lire ensemble :

« En application de la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du CNOSF le 26 mai 2016 dans le cadre de la mise en place de la réforme territoriale de ses relais régionaux et afin de préparer et mettre en œuvre la fusion du CROS Provence-Alpes avec le CROS Côte d'Azur, l'Assemblée Générale du CROS Provence Alpes réunie le ... (17 janvier 2017)... à(Cabriès)...approuve la prolongation du mandat du Comité Directeur et de son Président jusqu'au 31 mars 2018 au plus tard.

Les membres du comité directeur et le Président du CROS issus de la fusion seront ensuite élus pour un mandat s'achevant à l'occasion de l'Assemblée Générale suivant les Jeux Olympiques de 2020. »

Il nous appartient donc ce soir de nous prononcer sur cette résolution qui a pour seule finalité de prolonger le mandat des membres du comité de direction du CROS Provence Alpes jusqu'à la fusion des deux CROS de notre territoire qui interviendra au plus tard le 31 mars 2018.

Je suis certaine que vous mesurez l'importance de cette décision qui constitue en quelque sorte la pose de la première pierre du CROS PACA.»

Mme COSTE invite l'assemblée générale à voter.

⇒ Résultat vote :
Résolution proposée par le CNOSF est adoptée par l'assemblée générale
Nombre total des voix : 188
Voix exprimées : 184 - Voix non exprimées : 4
<u>Pour -> 177 voix</u>
Contre -> 7 voix

L'ordre du jour étant à présent épuisé, l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2017 est close.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'arrivée de quelques ligues retardataires modifie le quorum qui s'élève à présent à 196 Voix.

Il est rappelé que l'assemblée générale doit à présent ratifier la cooptation de deux nouveaux membres, pour remplacer deux sièges vacants, votée par le comité directeur du CROS Provence Alpes le 6 décembre dernier. Il nous appartient de se prononcer pour ou contre l'intégration des deux nouveaux membres suivants :

Madame Sylvie MADEC, membre du comité directeur de la ligue méditerranée de Football
Monsieur Alain CADEAC, président du comité de Provence de Rugby

L'Assemblée Générale est invitée à voter d'abord pour la cooptation de Mme Sylvie MADEC. Il a été rappelé que pour être validée, cette ratification doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

⇒ Résultat vote :
Cooptation membre du Comité de Direction : Mme Sylvie MADEC
Nombre total des voix : 196
Voix exprimées : 186 - Voix non exprimées : 10
<u>Pour -> 167 voix</u>
Contre -> 12 voix
Blanc -> 7 voix

La ratification suivante concerne la cooptation de Monsieur Alain CADEAC. Ce vote doit aussi obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs, pour être validée.

⇒ Résultat vote :
Cooptation membre du Comité de Direction : Mr Alain CADEAC
Nombre total des voix : 196
Voix exprimées : 186 - Voix non exprimées : 10
<u>Pour -> 147 voix</u>
Contre -> 25 voix
Blanc -> 14 voix

Suite à la décision prise par Pierre Mariné de démissionner de sa fonction de président du CROS Provence Alpes qu'il assumait officiellement depuis le 15 avril 2004, le comité de direction du CROS Provence-Alpes réuni le 6 Décembre 2016, a procédé à l'élection d'un président par intérim conformément aux statuts, lors d'un vote à bulletin secret. Mr Hervé LIBERMAN, seul candidat déclaré a été élu.

Sans plus attendre, Mme COSTE propose à l'Assemblée Générale de se prononcer pour ou contre l'élection d'Hervé LIBERMAN à la présidence du CROS Provence Alpes.

Pour être validée, cette quatrième et dernière résolution doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

⇒ Résultat vote :
Election du Président du CROS Provence Alpes : Mr Hervé LIBERMAN
Nombre total des voix : 196
Voix exprimées : 196 - Voix non exprimées : 0
<u>Pour -> 176 Voix</u>
Contre -> 17 voix
Blanc -> 3 voix

Monsieur Hervé LIBERMAN est donc élu Président du CROS PROVENCE ALPES jusqu'à l'assemblée générale de création du CROS PACA.

Avant de clôturer, cette Assemblée Générale Lucette COSTE propose d'appeler l'ancien et le nouveau président du CROS Provence Alpes qui méritent ensemble vos applaudissements.

Elle remercie les participants pour leur écoute et leur attention. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Janvier 2017 est close.

Fait à Cabriès, le 19 Janvier 2017

Le Président

Hervé LIBERMAN



La Secrétaire Générale

Lucette COSTE

